

## CRITERE 2.2 PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

### PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de compétences, d'acquis et d'expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de proposer un parcours de formation adapté.

Déroulement :

1. Questionnaire (ci-joint)
2. Évaluation (Procédé d'évaluation ci-joint)
3. Bilan du résultat d'évaluation, devis détaillé en fonction du résultat d'évaluation et programme de formation (modèle résultat d'évaluation ci-joint, modèle devis ci-joint, programme de formation ci-joint)

*Le procédé de positionnement est disponible à l'accueil sur demande.*

### PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PERMIS B

#### I. Avant l'entrée en formation

Une évaluation de vos compétences sera réalisée, il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes réalisé sur tablette.

L'évaluation de départ permet de proposer un volume horaire prévisionnel de formation adapté. Celle-ci est accompagnée d'une proposition commerciale chiffrée.

Le volume horaire prévisionnel de formation pourra être revu à la hausse ou à la baisse en fonction de vos aptitudes, de vos capacités, de votre implication dans la formation, ainsi que de votre assiduité et de la fréquence de la formation de conduite.

#### Moyens utilisés et durée de l'évaluation :

- Sur tablette en agence (prochainement à distance), d'une durée d'environ 50 minutes.
- En véhicule, d'une durée de 45 minutes (uniquement en cas de dysfonctionnement informatique).

#### Aptitudes et compétences évaluées

##### Sur tablette : Évaluation des aptitudes cognitives suivantes

- Concentration,
- Coordination motrice,
- Inhibition
- Mémoire visuelle à court terme,
- Estimation
- Largeur du champ de vision,
- Adaptation,
- Attention partagée,
- Prévention du risque,

- Obéissance aux règles,
- Balayage visuel,
- Temps de réaction.

**En voiture : Évaluation par exercices des compétences suivantes**

- Expérience de la conduite,
- Connaissances du véhicule,
- Attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité,
- Habilités,
- Compréhension et mémoire,
- Perception visuelle,
- Émotivité.

**II. En cours de formation**

Des évaluations de compétences (4 compétences du programme de formation REMC) sont réalisées en cours de formation. Celles-ci permettent d'évaluer l'acquisition et l'autonomie des objectifs de chaque compétence.

**III. En fin de formation**

Un bilan de compétence est réalisé en fin de formation afin d'évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Sous forme d'examen blanc, celui-ci est réalisé dans les mêmes conditions que l'examen du permis de conduire.

*Les procédés d'évaluation sont disponibles sur demande à l'accueil.*